

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Bureau de la Recherche Scientifique

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLENIER DU 19 SEPTEMBRE 2002 (en visio-conférence)

- Etaient présents :

Mesdames Elina DÉVOUÉ, Isabelle MARIE-JOSEPH, Maryse ARETHAS, Rolande LUCE, Renée NUMA, Francine GEMIEUX, Carine GENDREY, Meriem FOURNIER-DJIMBI.

Messieurs Max LOUIS, Jean-Marie BRETON, Henri CLERGEOT, Claude MAILLE, Emmanuel JOS, Alain YACOU, Daniel IMBERT, Christian ALIN, Amrane OUKAOUR, Théophile MEHINTO, Jean-Emile SYMPHOR, Jean-Pierre SAINTON, Christian DE VASSOIGNE, Jean-Marc BERNADINE, Nicolas CAMPELLO, Daniel CAFARDY, Alain XANDÉ, Lucien DEGRAS,

- Avait donné procuration :

Madame Sylvie BERCION à Jean-Pierre SAINTON

- Etaient absents excusés :

Mesdames Armelle LABALLE, Françoise PARIS, Messieurs Patrick SCHWARTZ, Lionel De REYNAL

- Invités présents :

Monsieur Bruno VALDEVIT, Agent-Comptable de l'UAG

Monsieur Maurice BURAC, Vice-Président du Conseil d'Administration

- Invités excusés :

Mesdames Francine FEBRER, Marie-Françoise BERNABE

Messieurs Alain ARCONTE, Président, Jacky NARAYANINSAMY, Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Adoption du PV du Conseil Scientifique du 21 mars 2002,
- 2 - Affaires financières : Mise en place d'une UB recherche, dossier présenté par Monsieur Bruno VALDEVIT, agent-comptable de l'université,
- 3 - Désignation de membres du CS aux Conseils Scientifiques et pédagogiques des 3 IUFM (2 membres par site)
- 4 - Questions diverses.

Monsieur Max LOUIS ouvre la séance à 11heures, après la tenue du CS restreint aux enseignants.

Le Vice-Président rappelle l'ordre du jour et demande l'inscription des questions diverses :

- 1- Financement des bourses de thèses régionales
- 2- Etat d'avancement du contrat quadriennal
- 3- Mise en place d'un prix de thèse de l'UAG
- 4- Réunion pour la redistribution du BQR

I- Adoption du PV du Conseil scientifique du 21 mars 2002

Après la prise en compte des observations de Madame Sylvie BERCION, Messieurs Alain YACOU et Jean-Emile SYMPHOR, le PV est mis au vote.

Le procès-verbal du Conseil Scientifique du 21 mars 2002 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II- Mise en place d'une UB recherche

Monsieur Bruno VALDEVIT, Agent Comptable de l'université, présente le projet de mise en place d'une structure pour regrouper les entités « recherche ». Cela permettra de rendre une « certaine souplesse » aux laboratoires. Le directeur du centre de recherche est responsable de ses crédits fléchés, même si le doyen ou directeur d'UFR reste l'ordonnateur des crédits des équipes placées sous sa responsabilité. Cela concerne deux types de crédits :

- les crédits ministériels fléchés sur un laboratoire
- les crédits des contrats de recherche publics ou privés qui sont également fléchés.

Monsieur l'Agent Comptable signale qu'environ 50% des universités françaises ont opté pour la création d'une UB recherche. Il y voit plusieurs avantages :

- 1- un traitement précis et pointilleux des observations de TVA, rigueur nécessaire pour rendre des comptes aux instances de tutelle. Ceci entraîne la possibilité de cibler les opérations transversales et même de récupérer la TVA sur des frais de voyages.
- 2- un bon suivi du contrat quadriennal qui permettra une présentation fiable au ministère de l'ensemble des actions de recherche de l'UAG.
- 3- une maîtrise des crédits fléchés par les laboratoires. Le problème de l'UAG, université éclatée sur 3 sites distants, oblige à limiter les réunions du CA et donc le nombre de DBM. Avec les crédits fléchés et la mise en place d'une UB recherche, les DBM seront votées par le CA *a posteriori*, le temps de gestion des dossiers sera réduit, le gestionnaire pouvant faire les modifications directement en machine.
- 4- Les reports de crédits recherche seront facilités, pouvant être faits automatiquement à la DAF par le gestionnaire « recherche ». Le CS pourrait entériner les reports de l'UB Recherche avant présentation devant le CA.

La gestion sera peu modifiée : commande au niveau du laboratoire qui pourra saisir en machine, validation de l'ordonnateur (direction de l'UFR), le « certifié service fait » par le laboratoire ; la liquidation passera par le gestionnaire DAF (Mr Jules GABRIEL) qui liquidera les factures et fera la gestion des recettes. En ce qui concerne les recettes, Monsieur Bruno VALDEVIT insiste fortement pour que les originaux des conventions (et non des photocopies) soient transmis à la DAF. Le souhait de l'Agent Comptable est de voir évoluer la structure administrative des équipes de recherche ; des secrétariats doivent être mis en place, la meilleure solution, selon lui, étant de constituer des pools administratifs qui permettraient d'avoir des réponses rapides.

Monsieur Daniel IMBERT avoue trouver là, réponse aux différentes questions pour lesquelles il se bat depuis plusieurs années. Il souhaite, qu'au niveau des laboratoires, il soit possible de faire une consultation du suivi des comptes et des conventions. Monsieur Bruno VALDEVIT assure que la consultation sera possible. En effet, au 1^{er} janvier 2003, le logiciel NABUCO sera remplacé par un nouveau logiciel de gestion comptable, JEFYCO, qui permet la consultation des comptes par des personnes extérieures via le net, l'intranet ou système client-serveur, dans le respect des règles de sécurité, ce qui était limité avec NABUCO.

Monsieur Alain YACOU pose 4 questions :

- Que deviennent les crédits d'infrastructures? Les fluides des laboratoires hébergés dans des UFR sont pris en charge par la composante. Pour ceux qui sont extérieurs, comme le CERC, qu'en sera-t-il ?
- Pourra-t-on procéder à des glissements d'un compte à l'autre (par exemple du 606 au 645) ?
- comment se feront les reports de crédits ?
- qui sera responsable de cette UB recherche ?

En ce qui concerne les infrastructures, crédits affectés par le ministère, Monsieur l'agent comptable souhaiterait que les CUR soient les dépositaires de ces crédits, ce qui permettrait de faire un suivi au niveau des campus et d'avancer dans la maîtrise des consommations. De plus, cela permettrait de ne pas multiplier les mandats administratifs. Mais il rappelle que c'est une décision politique.

Concernant les transferts entre les différents comptes, il rappelle que les crédits s'articulent sur trois grandes masses : investissement, fonctionnement et personnel. Il est possible de déplacer les crédits à l'intérieur de chaque masse, sans DBM. Par contre, le déplacement d'une masse à l'autre doit, obligatoirement, faire l'objet d'une DBM, les crédits d'investissement ne pouvant passer en fonctionnement, l'inverse étant possible. Si l'UB recherche est mise en place, les reports seront automatiques, il n'y aura pas d'arrêt des comptes et pas de DBM pour les reliquats. Dans cette UB, il y aura plusieurs branches qui correspondront aux Directions Scientifiques (DS) de la MSU et le CERC, qui est actuellement dans l'UB900, sera rattaché à l'UB recherche. Monsieur Jean-Marie BRETON pense que l'on va gagner du temps en

fonctionnement, surtout en supprimant les délais des DBM. Il demande qui signera les bons de commande, qui sera l'ordonnateur, qui s'occupera de la gestion comptable ?

Monsieur Bruno VALDEVIT rappelle que l'ordonnateur délégué est le Directeur de l'UFR et que l'on ne change pas la loi. Il pourrait y avoir délégation aux directeurs de laboratoires, sans grand risque, au niveau des bons de commande. C'est une question qui doit être tranchée par Monsieur le Président. Le service fait sera entériné par le laboratoire et la gestion des factures se fera par le gestionnaire de la DAF. Le souhait de l'Agent Comptable serait que la recherche ait sa propre administration.

Monsieur Amrane OUKAOUR demande qui sera l'ordonnateur dans le cas d'équipes multi-sites. Monsieur Bruno VALDEVIT pense que cette spécificité n'enlève pas la notion d'équipe dirigée par un responsable validé par le ministère. Ce problème est du ressort de la politique et de l'organisation du laboratoire et non de l'université.

Monsieur Daniel IMBERT pense que, dans l'immédiat, les moyens humains dans les laboratoires ne vont pas augmenter, qu'il vaut mieux étoffer le personnel de la DAF et centraliser la gestion de la recherche à la DAF en donnant des moyens. Il demande comment sera fait le suivi financier des contrats de recherche.

Monsieur Bruno VALDEVIT souhaite que l'administration dans les laboratoires se développe. Il propose aussi de mettre en place, à la DAF, une cellule de deux ou trois personnes pour l'administration de la recherche, le suivi financier des programmes en liaison directe avec les chercheurs.

Le nouveau logiciel, JEFYCO, qui va être mis en place va faciliter les choses et permettre de faire le tri dans l'existant. Il est peu coûteux, par rapport à NABUCO et permettra aussi, gratuitement, la gestion des personnels. Environ, une douzaine d'universités ont opté pour ce logiciel. C'est l'université d'Artois qui est chargée de la formation du personnel de l'UAG.

Monsieur Max LOUIS demande aux membres du CS de se prononcer sur la mise en place de cette UB recherche.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Le Vice-Président du CS profite de la présence de Monsieur l'Agent Comptable pour proposer l'examen d'une question diverse de l'ordre du jour. Cette question, portant sur des bourses régionales, est présentée par Monsieur Daniel IMBERT. Ce dernier rappelle que, dans ces dossiers, l'établissement doit participer au financement de la bourse à hauteur de 25%. Il présente le cas de l'équipe GRIMAAG qui a trois thésards financés, depuis octobre 2001, par des bourses de la Région Guadeloupe. Les 25% sont apportés sous forme de vacations d'enseignement, pour deux d'entre eux et sous la forme du monitorat pour le troisième. Le montage financier a été remis en question par la DAF ; les thésards n'ont pas été payés et les crédits du laboratoire sont bloqués pour assurer la contribution effective des 25%.

Monsieur Bruno VALDEVIT précise qu'il a découvert le problème de façon fortuite. Le dossier a été traité de façon complexe et tortueuse, à la limite de l'illégalité, une personne se retrouvant, dans le même établissement, sous trois statuts différents : boursier + contrat de travail, type allocation de recherche, + contrat de vacations d'enseignement. Entre temps, le Rectorat a rappelé, qu'une bourse est nominative et ne peut être doublée par un contrat de travail. L'Agent Comptable a arrêté le paiement des heures de vacation pour deux doctorants. Pour Monsieur Daniel IMBERT, en prélevant ainsi les 25% sur les fonds du GRIMAAG, celui-ci se trouve en difficulté pour honorer les contrats de recherche. Monsieur Jean-Emile SYMPHOR précise que le directeur du GRIMAAG était en Martinique et que les trois boursiers ont été entièrement payés sur des crédits de recherche du laboratoire. Messieurs Max LOUIS et Jean-Emile SYMPHOR demandent si l'UFR des Sciences ne pourrait reverser sous forme de subvention à l'équipe, le montant des vacations. Monsieur Bruno VALDEVIT suggère que le laboratoire cherche un cofinancement à valoir sur des crédits à venir.

Le Vice-Président du CS est chargé de revoir cette question avec l'équipe de recherche et le Doyen de la Faculté des Sciences Exactes et Naturelles.

III- Désignation de membres du CS aux Conseils Scientifiques et pédagogiques des 3 IUFM

En référence aux statuts des IUFM, le Conseil d'Administration de l'UAG, après avis du Conseil Scientifique, doit désigner des représentants du CS aux conseils scientifiques et pédagogiques des trois IUFM (2 représentants par site). Monsieur Théophile MEHINTO, membre du conseil de l'IUFM de Guyane signale qu'un seul représentant doit être désigné en Guyane.

Monsieur Max LOUIS fait appel à candidature. Les collègues suivants se proposent:

- pour la Guadeloupe : Jean-Pierre SAINTON et Jean-Marie BRETON

- pour la Martinique : Elina DÉVOUÉ et Jean-Emile SYMPHOR
- pour la Guyane : Henri CLERGEOT

Le conseil scientifique donne un avis favorable à l'unanimité.

IV- Questions diverses

1- Point sur le contrat quadriennal

Monsieur Max LOUIS annonce que le nouveau contrat vient d'être signé à Paris, le 19 septembre à 9h30. Les crédits recherche sont en augmentation de 70%.

26 équipes ont été reconnues par le ministère : 22 EA, 2 JE, 2 UMR, ainsi que 3 PPF.

Le ministère et l'UAG se sont mis d'accord sur une politique de recherche forte. Le ministère s'est engagé sur des crédits spécifiques pour un montant de 43 500 Euros et l'UAG pour 30 500 Euros. Chaque année un bilan sera fait de l'utilisation de ces crédits. Des crédits ont aussi été dégagés pour les missions d'échanges scientifiques ainsi que pour les jurys de thèses et HDR et pour le déplacement des thésards. Un prochain CS devra répartir ces crédits spécifiques.

Monsieur Alain YACOU regrette que certaines thématiques en sciences humaines et sociales soient exclues par le ministère, en particulier en ce qui concerne les Amériques anglophones et hispanophones. Il serait regrettable que ces créneaux soient récupérés par des universités et unités de l'hexagone.

Monsieur Daniel IMBERT se demande quelle sera la part restante du BQR pour la politique du CS une fois enlevés ces 30 500Euros. Monsieur Christian ALIN demande s'il y a un financement particulier pour la documentation.

Dans le cadre de la mise en place de l'UMR CRPLC avec le CNRS, une convention a été signée avec cet organisme. Cette convention prévoit entre autres que l'UAG (CRPLC) aura la possibilité signer des contrats à hauteur de 500 KF, sans nécessiter l'accord préalable du CNRS. De plus, l'UAG s'est engagée à accorder au moins un semestre de congé pour recherche et conversion thématique à un membre de cette équipe pendant la durée du contrat. La convention avec l'INSERM est en cours de rédaction. Une troisième UMR, avec l'INRA et le CIRAD est en cours d'expertise, avec une perspective de reconnaissance en 2003. Pour la première année du contrat, c'est l'équipe d'accueil qui recevra la dotation.

Monsieur Henri CLERGEOT est intéressé par la mise en place de cette l'UMR avec l'INRA et le CIRAD, qui pourrait accueillir un nouveau professeur recruté sur le poste de Gérard CHALANT. Le Vice-Président pense que ce serait une bonne opération si elle devait aider à l'émergence du pôle universitaire guyanais.

Monsieur Max LOUIS précise que le document final du contrat sera transmis aux membres du CS.

2- Prix de thèse de l'UAG

La commission *ad hoc*, composée de :

- Max LOUIS : VP recherche et membre de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles ;
- Michel DUPONT : responsable de l'Ecole Doctorale ;
- Jean-Pierre SAINTON, membre de l'UFR Lettres et Sciences Humaines ;
- Jean-Marie BRETON, membre de l'UFR Sciences Juridiques et Economiques de Guadeloupe

s'est réunie et a proposé d'accorder deux prix de thèse par année. Pour le choix des lauréats, le principe d'un arbitrage interne a été retenu, les arbitrages externes étant compliqués et lourds à mettre en place. Un barème sera transmis aux jurys. L'examen des candidatures sera fait par une commission comprenant : le Président de l'UAG, 3 membres de l'école doctorale et 3 membres du CS. Cette mesure serait applicable pour les thèses soutenues à partir du 1^{er} septembre 2002. La remise solennelle des prix pourrait avoir lieu au moment de la Fête de la Science. Le directeur de l'école doctorale doit en informer les jurys de soutenance et rechercher des financements extérieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-Président clôt la séance à 13 heures.